

AVIS D'ENQUETE

COMMUNE DE L'ABBAYE

Projet de décision de classement

protégeant

**la Villa Bunau-Varilla, dite manoir de Haute-Roche, ECA 105, ainsi que
les parcelles 1279 et 1774**

Conformément aux articles 7 et 27 de la loi du 30 novembre 2021 sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPrPCI), le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine soumet à l'enquête publique le projet de décision de classement protégeant et conservant la Villa Bunau-Varilla (dite manoir de Haute-Roche), ECA 105, ainsi que les parcelles 1279 et 1774.

Les pièces relatives à cette décision de classement sont déposées au Greffe municipal de la commune de L'Abbaye du 8 octobre 2025 au 6 novembre 2025, inclusivement, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les observations ou oppositions doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par écrit au Greffe municipal de la commune de L'Abbaye dans le délai indiqué.

La Cheffe du département

**Isabelle Moret
Conseillère d'Etat**